

 **Monsieur Mars Di Bartolomeo**

**Président de la Chambre des Députés**

**Luxembourg, le 18 septembre 2017**

Monsieur le Président,

Par la présente, j’ai l’honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 du Règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une question parlementaire à Madame la Ministre de la Famille et de l’Intégration au sujet des demandeurs de protection internationale.

Les demandeurs de protection internationale (DPI) logés dans des foyers disposant d’une cuisine ou hébergés chez des particuliers ont droit à un crédit mensuel pour acheter des aliments dans une épicerie mobile. Or plusieurs problèmes se posent face à ce concept. Ainsi la qualité et la variété de l’offre sont souvent médiocres, la quantité des légumes et des fruits est parfois insuffisante et les prix sont assez élevés. A cela s’ajoute que les DPI actifs ont souvent du mal à pouvoir respecter le rendez-vous hebdomadaire avec l’épicerie sur roue, notamment en cas d’engagements imprévus du DPI, ce qui fait que le DPI risque de ne pas être livré pendant une semaine.

Dans d’autres pays, des programmes d’assistance alimentaire sont basés sur des bons ou des cartes de crédit rechargeables. Ces concepts permettent aux DPI de fréquenter les magasins locaux, et ont l’avantage d’offrir aux DPI un régime alimentaire plus varié et adapté à leurs coutumes, tout en sauvegardant leur indépendance et leur dignité. Or, un tel system permet de laisser jouer la libre concurrence, d’autant plus que les DPI disposent d’un titre de transport gratuit. Quant aux personnes à mobilité réduite, elles pourraient acheter leurs aliments auprès des services de livraison à domicile de leur choix ou des plats cuisinés livrés à domicile.

Dans la mesure ou la Coopération luxembourgeoise fait des contributions financières substantielles au Programme alimentaire mondial pour des programmes basés sur la distribution de cartes de crédit rechargeables, notamment en faveur des réfugiés syriens en Turquie, au Liban et en Jordanie, j’aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Famille et de l’Intégration :

* Dans un souci de cohérence des politiques en matière d’intégration, Madame la Ministre ne juge-t-elle pas opportun de faire remplacer l’épicerie mobile par des bons alimentaires voire des cartes de crédit rechargeables ?
* Dans la négative, pour quelles raisons la Ministre est-elle réticente à ces concepts ?
* En pouvant fréquenter les magasins et rencontrer d’autres citoyens, la Ministre n’estime-t-elle pas que les DPI puissent mieux s’intégrer dans la société locale et être préparé à une vie autonome au moment de l’obtention du statut ?
* Y a-t-il des efforts en cours pour équiper toutes les structures d’accueil de cuisines pour permettre aux DPI de cuisiner eux-mêmes, vu l’inadéquation des repas issus de cuisines collectives avec leur régime alimentaire habituel, et le nombre non négligeable de résidents souffrant d’allergies ou d’intolérances?

Je vous prie d’agréer, Monsieur le Président, l’expression de ma très haute considération.



Marc Spautz

Député